

Pacte Mondial pour une meilleure gestion des bassins

- ➔ organiser le dialogue avec les parties prenantes reconnues au niveau de nos bassins et assurer leur participation effective, afin d'atteindre une vision véritablement partagée de l'avenir, de dégager les accords nécessaires sur les priorités et les moyens à mobiliser, coordonner les initiatives et les projets, analyser les résultats obtenus,
- ➔ faciliter, sur la base d'un état des lieux préalable, l'accord des différents acteurs sur "une vision partagée" de l'avenir de leur bassin et à élaborer, dans la concertation et la transparence, des plans de gestion ou des schémas directeurs de bassin pour fixer les objectifs à atteindre à moyen et long terme,
- ➔ élaborer des programmes d'actions et d'investissements successifs qui répondent aux priorités économiques, sociales et environnementales des bassins, fixées dans les plans de gestion et à mettre en place des mécanismes d'évaluation de leurs résultats basés sur des indicateurs de performance adaptés,
- ➔ mieux valoriser l'eau et veillez à une utilisation économe de cette ressource rare en assurant un meilleur contrôle de la demande, en encourageant l'adoption d'usages plus efficaces et selon le cas, le recours à des ressources non conventionnelles, la réutilisation des eaux usées traitées ou la recharge artificielle des aquifères, en particulier, pour un développement durable,
- ➔ mieux prendre en compte l'importance des écosystèmes et les services qu'ils rendent dans les décisions d'aménagement et de gestion de nos bassins,
- ➔ mettre en œuvre les actions prioritaires nécessaires, notamment dans les secteurs de l'eau potable, de l'assainissement, de la santé, de l'énergie, de l'agriculture et de la pêche, des transports fluviaux, de la protection contre les risques et de la préservation de la biodiversité, concourant ainsi au développement durable et à la lutte contre la pauvreté,
- ➔ mobiliser, de façon appropriée et dans le cadre de mécanismes assurant leur pérennité, les ressources financières indispensables pour mener à bien ces réformes de gouvernance, assurer dans la durée une bonne gouvernance des bassins et réaliser les programmes d'actions et d'investissements nécessaires de tous les acteurs et en assurer un fonctionnement durable,
- ➔ organiser dans chaque bassin, en collaboration avec les principaux producteurs et gestionnaires de données, la collecte harmonisée des données dans le cadre de Systèmes Intégrés d'Information, qui soient permanents, fiables, représentatifs, interopérables et faciles d'accès, permettant d'avoir une vision précise des situations rencontrées et de leurs évolutions,
- ➔ soutenir les initiatives des institutions de coopération régionale pour l'harmonisation des politiques et des législations dans le domaine de l'eau et pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'actions concertés, notamment au niveau des bassins, et assurer une veille des évolutions juridiques.

des organismes de bassin dans la gestion durable de la ressource en soutenant financièrement les projets liés aux engagements énoncés ci-dessus.

Afin de remplir notre engagement, nous ferons le nécessaire pour :

- ➔ renforcer la coopération institutionnelle et technique avec les organismes de bassins homologues de notre région ou d'autres régions du Monde, notamment dans le cadre des réseaux existants (RIOB, REIOB), afin de diffuser rapidement les meilleures pratiques et conjointement des solutions innovantes et assurer la faisabilité des différents acteurs impliqués,
- ➔ organiser une meilleure liaison avec les organismes de bassin afin de mieux orienter leurs travaux dans les domaines prioritaires qui concernent la gestion des bassins et diffuser rapidement les résultats sur le terrain.

Nous nous engageons à rendre compte de nos actions et des progrès réalisés par nos organismes de bassin à l'occasion du Forum Mondial de l'Eau en 2015.

Nous nous engageons également à faire la promotion du Pacte Mondial auprès des organismes de bassin qui n'ont pas pu se rendre au Forum pour les inviter à nous rejoindre en devenant également signataires.

Signature

Nom : Demers
Prénom : Yves
Titre et qualité : Directeur Général
Organisme de Bassin : organisme des bassins de la Haute-Côte-Nord
Signé le 5.06.12 à : Les Escoumi

